

## BULLETIN D'INFORMATION POUR LES PROFESSIONNELS SÉLECTIONNÉS

1. **Avant le 31 janvier 2018**, le candidat **DOIT** avoir contacté le coordinateur national du pays d'accueil par téléphone afin que ce dernier ait pu tester ses connaissances linguistiques.
2. Dès qu'il connaît son organisation d'accueil, le professionnel est prié de se mettre en contact, le plus rapidement possible, avec cet établissement, afin de régler son logement (mis à disposition gratuitement), son programme de formation individuel et, si possible et nécessaire, de l'adapter à ses intérêts personnels. Les candidats qui n'ont **PAS contacté l'organisation d'accueil avant le 15 février 2018** ne pourront **PLUS participer** au programme.
3. **Avant le 15 février 2018** le participant doit avoir confirmé sa participation au programme auprès des coordinateurs des pays d'origine et d'accueil et auprès de l'organisation hôte.
4. Un projet du programme de formation doit être envoyé, par e-mail, à HOPE ([sg@hope.be](mailto:sg@hope.be)) **avant le 31 mars 2018**.
5. Chaque professionnel devra se préparer à fournir des informations à ses hôtes sur l'organisation où il travaille et sur l'organisation des soins de santé dans son pays d'origine.
6. Lors de la conférence de clôture à la fin du programme d'échange, chaque groupe de professionnels ayant été dans un même pays d'accueil présentera un exposé sur leurs expériences en rapport avec le thème de l'Agora. Le thème pour 2017 se concentrera sur l'innovation organisationnelle dans les hôpitaux et les services de soins de santé.
7. A la fin du programme, chaque professionnel est prié de rédiger un rapport (Form P3) sur le déroulement de son stage et de l'envoyer, de préférence par e-mail, **avant le 31 juillet 2018** à HOPE, à l'organisation d'accueil, au coordinateur national du pays d'accueil et du pays d'origine.